

TUNISIE

Amnesty International se félicite de la libération de prisonniers politiques

Index AI : MDE 30/003/2006

ÉFAI

Mercredi 1^{er} mars 2006

DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International se félicite de la libération récente de plus de 80 prisonniers politiques en Tunisie, mais reste préoccupé du sort de 200 autres prisonniers politiques, dont d'éventuels prisonniers d'opinion, qui continuent à purger des peines prononcées à l'issue de procès inéquitables.

Au total, quelque 81 prisonniers politiques faisaient partie des 1600 prisonniers libérés par les autorités tunisiennes les 25 et 26 février 2006, afin de marquer l'avènement du 50^{ème} anniversaire de l'indépendance nationale. Parmi ces personnes figuraient 75 prisonniers détenus pendant plus de dix ans en raison de leur appartenance à *Ennahda*, une organisation islamiste interdite en Tunisie. La plupart des prisonniers appartenant à *Ennahda* ont été arrêtés, torturés et condamnés à de longues peines de prison à l'issue de procès inéquitables, en 1992. Nombre d'entre eux, en purgeant leur peine, ont subi des conditions carcérales dures, notamment des placements à l'isolement prolongés et des mauvais traitements, comme punition supplémentaire. Plusieurs des condamnés à des peines d'emprisonnement à vie restent toujours en détention.

Parmi les personnes libérées figure Hamadi Jebali, un dirigeant d'*Ennahda* et ancien rédacteur de la publication islamiste *al Fajr* (l'Aube), condamné en 1992 à seize ans de prison après un procès inéquitable par le tribunal militaire de Bouchoucha. Hamadi Jebali a passé de nombreuses années de sa peine à l'isolement, et s'est fréquemment vu refuser des soins médicaux et un régime alimentaire approprié en détention. Les visites lui ont souvent été interdites, sans que les raisons en soient données à sa famille.

Six membres du « *groupe de Zarzis* » ont également été libérés. Abdelghaffar Guiza, Omar Chlendi, Hamza Mahroug, Ridha Ben Hajj Ibrahim, Omar Rached et Aymen Mcharek, tous originaires de la ville de Zarzis dans le sud de la Tunisie, ont été arrêtés en février 2003 et emprisonnés sur

des chefs d'inculpation liés au terrorisme en avril 2004, après un procès inéquitable devant un tribunal pénal de Tunis. Les principaux éléments de preuve relevés à leur encontre étaient des aveux qui, selon eux, leur auraient été extorqués sous la torture, alors qu'ils se trouvaient en détention provisoire au secret. Le tribunal n'a pas enquêté sur ces allégations, et les a condamnés à des peines de dix-neuf ans de prison, ramenées en appel à treize années. Amnesty International a demandé qu'ils soient jugés équitablement ou libérés.

Tout en se félicitant de la libération de prisonniers politiques, Amnesty International craint que ces libérations ne soient conditionnelles. Si les personnes libérées ne respectent pas ces conditions, elles risqueraient d'être de nouveau arrêtées pour purger le reste de leur peine, sur simple décision du ministre de la Justice et sans aucune procédure judiciaire. Ces personnes pourraient également être assignées à résidence ou placées dans des établissements publics ou privés, ou les deux, jusqu'à la fin de leur peine.

Amnesty International reste préoccupée par le sort des quelque 200 prisonniers politiques qui continuent à purger des peines prononcées à l'issue de procès manifestement inéquitables. Parmi ces personnes figurent des prisonniers d'opinion comme l'avocat et défenseur des droits humains Mohammed Abou, qui purge actuellement une peine de trois ans de prison, en grande partie pour avoir critiqué le gouvernement tunisien dans un article qu'il a publié sur internet en 2004. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>